



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, ainsi qu'à Monsieur le ministre des Finances.

Ces derniers jours, les prix internationaux du pétrole et des produits pétroliers ont connu une forte volatilité et une hausse marquée, dans un contexte de tensions géopolitiques accrues au Moyen-Orient. Cette évolution se répercute rapidement sur les prix de l'énergie et des carburants supportés par les ménages et les entreprises au Luxembourg, avec un impact particulièrement lourd pour les ménages à revenu modeste ainsi que pour les petites et moyennes entreprises.

Ainsi, depuis la fin du mois de février 2026, les prix officiels des carburants au Luxembourg se sont envolés. Entre le niveau de prix applicable à la fin février et celui en vigueur au 11 mars 2026, le litre de sans-plomb 95 est passé de 1,483 euro à 1,654 euro, tandis que le litre de diesel est passé de 1,465 euro à 1,828 euro. En moins de deux semaines, cela correspond à une hausse de 17,1 centimes par litre pour l'essence et de 36,3 centimes par litre pour le diesel, avec des conséquences immédiates sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts supportés par les entreprises. Dans le même temps, les prix du gaz naturel sur le marché européen ont également connu une remontée très marquée.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

- Le gouvernement envisage-t-il la convocation d'une réunion tripartite afin d'évaluer l'impact macro-économique et social de cette nouvelle hausse des prix de l'énergie et, le cas échéant, de coordonner une réponse concertée avec les partenaires sociaux ?
- Quel a été le montant des recettes supplémentaires perçues par l'État sur les produits pétroliers et énergétiques depuis le 1^{er} février 2026 ?
- Le gouvernement entend-il réaffecter tout ou une partie de ces recettes supplémentaires à des mesures ciblées de compensation ou de soutien au pouvoir d'achat ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Georges Engel
Député

Mars Di Bartolomeo
Député